

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le deux juillet deux mil vingt, s'est réuni à la salle des fêtes sise Place Stroh à Dourlers (pour le respect des gestes barrières) sous la Présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Etaient présents : Monsieur Cyril BETH, Madame Arlette GRIMIAUX, Messieurs Thierry GEHENIAUX, Patrick VANDENBROUCKE, Madame Florence DELLACHERIE, Monsieur Robin HERBAUT, Madame Catherine JAMME, Monsieur Jonathan DUTEIL, Madame Isabelle WILLOT, Monsieur Mathieu GROSFILS, Mesdames Laurence LAMORISSE, Sylvie LALAUX, Hélène CONTESSE.

Etaient excusés : Monsieur Romain HOURDEAUX

Procurations : Monsieur Romain HOURDEAUX ayant donné procuration à Monsieur Cyril BETH, en application de l'article L.2121-20 du CGCT, de voter en son nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du dix huit juin deux mil vingt ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'Assemblée pour inscrire cinq nouveaux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Vente du terrain sis rue de la Coulinière à l'euro symbolique à la Société Promocil
- Désaffectation du terrain sis rue de la Coulinière et son déclassement du domaine public
- Admission en non-valeurs
- Convention relative à la transmission des données de l'état civil par internet à l'Insee
- Présentation du site internet de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour rajouter ces nouveaux points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire remercie les présidents des commissions et les adjoints pour le travail fourni.

1) **Dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département du Nord a mis en place un nouveau dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) avec un budget de 3 millions d'euros pour accompagner les communes dans leurs projets de sécurité routière. Il précise que malgré la pose de chicanes et la création de stop sur la rue d'Arouzies, la vitesse reste élevée et que bon nombre d'habitants de cette rue se sentent en danger.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry GEHENIAUX, Adjoint aux travaux qui va présenter un projet de sécurisation de la rue d'Arouzies.

Monsieur Thierry GEHENIAUX indique que la sécurisation de la rue d'Arouzies se compose de sept points (voir plan ci-dessous), à savoir :

- 1 - Création d'un ralentisseur type trapézoïdal avec passage piétons en remplacement de passage piétons existant (intersection rue de la Louveterie)
- 2 - Signalisation tricolore (feu intelligent / comportemental) au carrefour de la rue d'Arouzies et de la Place Stroh (rue Jean Coin)
- 3 - Installation d'un candélabre afin d'éclairer le passage piétons situé sur l'écluse face à l'ancienne poste
- 4 - Création d'un passage piétons et d'un trottoir rue de la Chapelle Delcroix (école élémentaire Galilée)
- 5 - Création de six emplacements de stationnement à cheval sur le trottoir, rue d'Arouzies (en face de l'étude notariale)
- 6 - Suppression de la chicane double et remplacement par une écluse avec passage piétons éclairé (identique à celle devant l'ancienne poste)
- 7 - Création d'un passage piétons rue d'Arouzies à l'arrêt de bus (face à la friterie « le Hangar »)

Il indique que ce projet répond aux conditions de recevabilité pour une demande de subvention dans le cadre du dispositif ASRDA et que le dossier doit être envoyé pour le 14 juillet. Il présente le tableau récapitulatif des estimations de ces travaux ainsi que les parts restant à charge de la commune :

Maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération des déplacements des différentes catégories d'usagers		SUBVENTIONS			
INTITULÉS DES PROJETS DE LA COMMUNE ET INFRASTRUCTURES CONCERNÉES	Montant des travaux H.T.	Taux	Plafond H.T.	Montant attendu par la commune	Restant à charge pour la commune
1. Installation d'un ralentisseur type trapézoïdal avec passage piéton (n°39 rue Là-Haut)	20 550 €	75%	25 000 €	15 412 €	5138 €
2. Installation d'équipements de régularisation : feux tricolores comportementaux (intersection n°16 rue Là-Haut, n°15 rue d'Arouzies et n°14 voie communale Stroh)	20 764 €	75%	20 000 €	15 000€	5764 €
3. Eclairage public associé à une traversée piétonne (n°2 rue d'Arouzies, écluse devant l'ancienne poste et n°55)	3 000 €	75%	5000 €	2 250 €	750 €
4. Réalisation d'un passage piétons et la mise en accessibilité des trottoirs (n°1 rue de la Chapelle Delcroix)	3 300 €	75%	5000 €	2 475 €	825 €
5. Réaménagement de l'espace public avec la création de parking longitudinal (n°26 et 26 bis rue d'Arouzies)	17 150 €	75%	20 000 €	12 863 €	4 287 €
6. Réaménagement de la voirie type création d'écluse avec passage piétons éclairé (n°55 rue d'Arouzies)	16 150 €	75%	25 000 €	12 112 €	4 038 €
7. Réalisation d'un passage piéton (n° 58 rue d'Arouzies à l'arrêt de bus)	3 300 €	75%	5000 €	2 475 €	825 €
8. Réaménagement de l'espace public avec la réalisation d'un trottoir et mise aux normes de l'accessibilité (n° 1 rue de la Chapelle Delcroix)	10 215 €	75%	20 000 €	7 661 €	2 554 €
Total	94 429 €			70 248 €	24 181 €
TVA 20 %	18 885.80 €				

RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE : 43 066.80 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déposer un dossier de demande de subvention pour les différents travaux prévus ci-dessus.

Madame Florence DELLACHERIE demande si des contrôles seront réalisés par la gendarmerie notamment au stop près de l'école. Monsieur le Maire propose de demander des contrôles de gendarmerie à la rentrée.

2) **Création PEC**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois dans les conditions ci-après,

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose de recruter deux personnes dans le cadre de ce contrat :

- Un agent administratif pour une durée hebdomadaire de 35 heures
- Un agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de 20 heures

Il indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail. Le montant du remboursement par l'Etat est à hauteur de 55 % sur les 20 premières heures, les 15 heures restantes devront être supportées par la commune.

Monsieur Cyril BETH, Premier Adjoint, présente l'organisation du personnel communal comme décrite dans le tableau ci-dessous. Il rappelle que l'équipe municipale souhaite une ouverture de la mairie au public du lundi au vendredi et rendre d'autres services à la population comme Mondial Relay. Pour cela, il faut renforcer les services administratifs d'où la demande d'un PEC à 35 heures dès le 1^{er} septembre 2020. De plus, Madame Stéphanie LEBECQ va terminer son contrat le 18 août 2020 et doit être remplacée pour l'encadrement de la restauration scolaire et le nettoyage des écoles.

Donc, une demande pour un contrat PEC de 20 heures doit être formulée très rapidement pour le faire débiter fin juillet.

ORGANISATION DU PERSONNEL COMMUNAL - MAIRIE DE DOURLERS								
DOMAINE	NOM	PRENOM	FONCTION	EMPLOI	H. HEBDO	FIN DE CONTRAT	DATES DE CP	INFORMATIONS
ADMINISTRATIF	LAMANT	Angélique	Secrétaire de Mairie	Titulaire	35		3 AU 21 Aout	
ADMINISTRATIF	BOSCH	Virginie	Secrétaire administrative	PEC	35	à confirmer	arrivée le 1er sept	exo 55% sur les 20 premières heures
ORGANISATION : L'objectif est de créer un "binôme" Angélique / Virginie afin de permettre notamment une ouverture de la mairie au public du lundi au vendredi. Cette nouvelle organisation doit également permettre le développement de services à la population (Mondial Relay, UPS...) et permettre à Angélique de se détacher du temps sur des tâches à valeur ajoutée (à définir) Il a également été évoqué la possibilité de demander à Virginie d'assurer le nettoyage de la mairie Post ouverture (à valider) - "soupape" en cas de besoin d'une 3eme personne le midi pour le trajet								
DOMAINE	NOM	PRENOM	FONCTION	EMPLOI	H. HEBDO	FIN DE CONTRAT	DATES DE CP	INFORMATIONS
ECOLES	LAMBET	Helene	ATSEM	Titulaire	30 annualisé		reste 16h a faire	
ECOLES	LEBRUN	Anita	Adjoint technique	Titulaire	28 annualisé		24 au 28 Aout et vacances scolaires Toussaint et Noel	
ECOLES	BRULE	Marie Pierre	Adjoint technique	PEC 1	20	24 nov. 2020	27/07 au 21/08	voir renouvellement à partir du 25 Nov à 30H
ECOLES	HOURIEZ	Josette	Adjoint technique	PEC 2	20	à confirmer	NC	
ORGANISATION :								
LAMBET Hélène : Garderie à 7H30 à 8H30 puis ATSEM juque 11H30 (voir planning horaire pour détail des classes), Cantine de 11H30 à 13H30 puis ATSEM de 13H30 à 16H30								
LEBRUN Anita : Salle des Fêtes de 9H30 à 14H30 et 15H30 à 18H30 (Garderie en fin de journée - Attention nouvel horaire de garderie fin à 18H30) - 32H semaine pour permettreun total de 11 semaines de congés sur l'année. Reste deux semaines de vacances scolaires à travailler (1 semaine avant la rentrée des classes)								
POSTE PEC 1 : Trajet Ecoles et Nettoyage Ecoles Horaire 11H45 à 14H45 et 16H30 à 18H30 (horaire à coupure)								
POSTE PEC 2 : Trajet garderie vers Gallée, nettoyage et trajet entre midi Horaire 8H00 à 13H30 - pause de 30 minutes en milieu de poste idéalement								
DOMAINE	NOM	PRENOM	FONCTION	EMPLOI	H. HEBDO	FIN DE CONTRAT	DATES DE CP	INFORMATIONS
TECHNIQUE	BREBANT	Didier	Adjoint Technique	Titulaire	35		27/07 au 14/08	
TECHNIQUE	NEUMAN	Bernard	Adjoint Technique	Titulaire	35		31/08 au 18/09	
ORGANISATION : L'objectif est de fonctionner sans PEC et de valider des horaires permettant une présence maximale des agents sur les jours de la semaine								

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour signer les conventions avec pôle emploi et des contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ces deux recrutements.

3) Vente du terrain sis rue de la Coulinière pour l'euro symbolique à la Société Promocil

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 11 février 2020, Monsieur Fabrice PIOTROWSKI avait proposé à l'assemblée délibérante la cession du terrain sis rue de la Coulinière cadastré section A n° 715, 924, 927, 1013, 1014, 1015 d'une superficie totale de 3 097 m² à la S.A. d'H.L.M. PROMOCIL moyennant le prix de UN euro.

Maître Louis THERY, notaire de la commune, et son collègue représentant la S.A. d'H.L.M. PROMOCIL nous ont contacté en nous demandant de préciser le motif de cette cession à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que ce terrain va accueillir la construction de huit logements locatifs représentant un intérêt public d'où la cession à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, délibère et autorise, Monsieur le Maire, à céder à PROMOCIL les parcelles référencées section A n° 715, 924, 927, 1013, 1014, 1015 à l'euro symbolique pour la construction de huit logements locatifs composant le béguinage qui constitue un projet à caractère général.

4) Désaffectation du terrain et déclassement du domaine public

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'un bien immobilier partiellement bâti, cadastré section A n° 715, 924, 927, 1013, 1014, 1015 d'une contenance de 3 097 m² sis à DOURLERS (Nord) rue de la Coulinière, consistant en un terrain de basket désaffecté et un ancien local jeunesse ayant vocation à être démoli.

De par cet usage, les parcelles ci-dessus désignées, pouvaient être assimilées au domaine public, conformément aux critères dégagés par la jurisprudence administrative et l'article L.2111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que le terrain de basket, partiellement recouvert de végétation, est désaffecté de fait. De même, le local jeunesse ne répond plus aux attentes des habitants. Ils ne sont donc ni affectés à un service public ni à l'usage direct du public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section A n° 715, 924, 927, 1013, 1014, 1015, mais également de prononcer leur déclassement du domaine public et leur intégration dans le domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide constater la désaffectation des parcelles cadastrées section A n° 715, 924, 927, 1013, 1014, 1015, mais également de prononcer leur déclassement du domaine public et leur intégration dans le domaine privé de la Commune.

5) **Admission en non-valeurs**

Madame la Trésorière d'Avesnes-sur-Helpe, lors de sa rencontre en mairie le jeudi 2 juillet 2020 avec Monsieur le Maire et Madame Arlette GRIMIAUX, Adjointe aux Finances, a remis deux listes de titres qui n'ont pu être recouverts et qui doivent être admis en non-valeurs.

Ci-dessous, la liste d'une valeur de 44.59 € :

- Jean-Michel BOMBLED pour une valeur de 27.89
- Noël LECERF pour une valeur de 13.36 €
- Noël LECERF pour une valeur de 3.34 €

Et la liste d'une valeur de 197.95 € :

- Margaux BROGNET pour une valeur de 0.50 €
- Alain COLMAIN pour une valeur de 27.04 €
- Alain COLMAIN pour une valeur de 16.90 €
- Alain COLMAIN pour une valeur de 0.28 €
- Alain COLMAIN pour une valeur de 33.80 €
- Alain COLMAIN pour une valeur de 30.42 €
- Guy DAUZAT POUILLARD pour une valeur de 30.78 €
- Dylan DEVISMES pour une valeur de 58.23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve de porter la somme de 242.85 € en non valeurs et décide de l'inscrire au budget 2020 au compte 6541.

6) **Convention relative à la transmission des données de l'état civil par internet à l'Insee**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Insee met gratuitement à disposition des communes qui le souhaitent un outil de transmission par Internet des données de l'état civil et notamment les bulletins d'état civil. Cette application nommée SDFI et directement intégrée dans le logiciel métier utilisé par la commune permet entre autre le transfert à l'Insee de fichiers au format normalisé sans passer par une passerelle intermédiaire.

Pour bénéficier de ce service, une convention entre la commune et l'Insee doit être signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

7) Présentation du site internet de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une commission « communication et information » a été créée lors de la séance du 04 juin 2020. Cette commission a en charge entre autres la création et l'alimentation du site internet de la commune. Il laisse la parole à Monsieur Robin HERBAUT, président de ladite commission, pour présenter le projet du nouveau site internet. Il informe l'assemblée qu'il sera nécessaire de l'héberger sur un site spécialisé et payant. Il y aura la possibilité de le consulter à partir d'un PC et d'un smartphone.

Il précise que la présentation est basée sur celle d'une autre commune et qu'il la dévoilera lors du prochain conseil.

Monsieur Robin HERBAUT souhaite préciser que deux personnes extérieures sont venues renforcer sa commission « Communication et information », à savoir Mesdames Sandrine THERY et Clémence WILLOT. Il demande au Conseil Municipal combien de pages doit contenir le bulletin municipal, à quelle date il doit sortir et demande qu'on lui fasse des suggestions de noms pour le bulletin municipal. Monsieur le Maire propose de commencer par 2 feuilles A3 (ou 8 feuilles A4) pour une sortie en novembre dont 1 page consacrée aux écoles (projet à proposer à l'équipe pédagogique des écoles).

8) Travaux pour créer un dortoir

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les enseignantes de l'école maternelle l'ont interpellé pour le nombre d'enfants qui allaient dormir à la prochaine rentrée. En effet, actuellement, les enfants dorment dans un coin de la classe de Madame DESSERTY mais au vu du nombre d'enfants à la rentrée 2020/2021, il n'y aura pas assez de places pour installer le nombre de lits suffisants. Aussi, Monsieur le Maire et Monsieur Thierry GEHENIAUX, Adjoint aux travaux, veulent diminuer l'atelier communal pour créer un dortoir en plus des places dans la classe. Ces travaux de réhabilitation seront réalisés par la société ERGOSAINT pour un coût de 9 854.56 € H.T. soit 11 825.47 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'entreprendre ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les travaux de réhabilitation pour la création d'un dortoir et de les faire réaliser par la société ERGOSAINT pour un montant de 9 854.56 € H.T. soit 11 825.47 € T.T.C.

9) Vente du tracteur

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, il avait évoqué la vente du tracteur de marque FIAT en précisant qu'il était obsolète et en mauvais état. Monsieur Etienne JOSSIEN, Expert national spécialiste dans l'estimation du matériel agricole a estimé le tracteur à 2 000 euros. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un acheteur souhaite acquérir le véhicule pour 2 000 euros. Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre le tracteur de marque FIAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de céder le tracteur de la marque FIAT pour 2 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

10) Achat d'un camion communal

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, il avait évoqué l'achat d'un camion communal qui serait plus adapté aux travaux réalisés par le personnel communal notamment l'arrosage. Monsieur le Maire présente un camion de marque Mitsubishi Fuso Canter avec une benne basculante et un crochet d'attelage au prix de 17 000 euros H.T soit 20 400 euros T.T.C. Il précise que ce camion présente l'avantage d'être étroit et bas, idéal pour les espaces verts et la circulation dans le cimetière.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire l'acquisition de ce véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire d'acheter le camion de marque Mitsubishi à GVJ Matériels situé à BONNIERES pour un prix de 17 000 euros H.T soit 20 400 euros T.T.C.

11) Questions diverses

Monsieur Cyril BETH, Premier Adjoint souhaite remercier Monsieur Patrick VANDENBROUCKE qui a récupéré au Collège Perrier à HAUTMONT 60 tables et une centaine de chaises en très bon état pour les écoles.

Monsieur le Maire souhaite qu'un courrier type soit établi pour remercier les habitants qui entretiennent devant chez eux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu les maires des communes voisines qui paient les frais scolaires afin de leur présenter le calcul de ceux-ci. Il précise qu'un enfant de Ecuelin est inscrit sur les listes de l'école mais n'a pas été scolarisé car il n'était pas propre. Donc cet enfant ne sera pas facturé à sa commune de résidence. De plus, Madame le Maire de Saint Aubin a demandé que les enfants en garde alternée soient facturés pour moitié dans les deux communes de résidence. Elle pensait aux enfants Roseleur et Vereecken. Monsieur le Maire précise que ces remarques seront prises en compte dans le calcul des frais scolaires de l'année suivante et qu'il recevra ses collègues pour une étude des frais scolaires avant de les faire valider par le Conseil Municipal. Il précise également qu'il a fait une rapide présentation du projet de l'école à ses collègues.

Monsieur le Maire annonce la date de la prochaine réunion : le 23 juillet 2020 à 18 heures à la salle des fêtes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.